

12	DIMANCHE DU BAPTÊME DU SEIGNEUR	<p align="center">Assemblée paroissiale Deuil-Montmagny de 11h à 16h (Pas de messes à 9h30 à Notre-Dame et 10h30 à St Thomas)</p> <p>11h : Messe unique pour les deux paroisses de Deuil-La Barre et de Montmagny à l'église St-Louis 12h15 : Apéritif pour tous dans la grande salle Mère Térésa 12h45 : Repas partagé salle Mère Térésa 14h : Présentation générale de la vie pastorale de nos paroisses, présentation générale des comptes de nos paroisses, présentation des travaux qui ont été réalisés et ceux qui sont à faire - Autres interventions 14h45 : Temps d'échanges à cœur ouvert, recueil des propositions et suggestions sur l'avenir de nos communautés 15h25 : Vœux du Curé de la paroisse avec l'EAP. 15h30 : Partage de la galette.</p>	
15	MERCREDI	Conseil de mission à St-Louis à 20h30	
17	VENDREDI	Préparation au mariage à St-Louis de 20h30 à 22h30	
19	DIMANCHE	10h45-12h : 3 ^{ème} Rencontre de l'éveil à la foi à St-Louis	Eveil à la foi et séance de caté pour le CE1/CE2 suivi de la messe à St Thomas de 9h15 à 10h30

Lectures dominicales
Is 40, 1-11
Ps 103
Tt 2, 11-14
Lc 3, 15-

OBSÈQUES : Mr Guy FROIDURE le vendredi 10 janvier 2025 ; Mr Joachim DA SILVA le jeudi 9 janvier 2025 ; Sr Lidia BARGIEL le mercredi 08 janvier 2025 ; Mme Denise DAUTANCOURT le lundi 6 janvier 2025
INTENTIONS DE MESSE : **Dimanche 12 janvier à 11h à St-Louis** : pour les défunts de la semaine.

Les Sœurs Franciscaines polonaises vous remercient du fond du cœur pour votre prière, votre présence et votre sollicitude lors de la maladie de Sr Lidia ainsi que pour ses funérailles.

OUVERTURE DE L'ANNÉE SAINTE DANS LE DIOCÈSE DE PONTOISE
Nous sommes tous invités à célébrer l'ouverture de l'Année Sainte dans notre diocèse dimanche 12 janvier 2025, Solennité du Baptême du Seigneur, à 17h à la cathédrale de Pontoise avec les vêpres solennelles présidées par Mgr Benoît BERTRAND.

Le grain de sel

Nr 47 / 12 janvier 2025
BAPTÊME DU SEIGNEUR

Paroisses catholiques Deuil-La Barre & Montmagny

MAISON PAROISSIALE DE DEUIL-LA BARRE
3 place des Victimes du V2
95170 Deuil-La Barre
01 39 83 15 48

MAISON PAROISSIALE DE MONTMAGNY
19 rue Carnot
95360 Montmagny
01 39 83 36 76

Mail : deuil-montmagny@catholique95.fr
Site : www.paroissesdeuilmontmagny.fr

 Paroisse catholique de Deuil La Barre
 Paroisse Montmagny
 Paroissedlbarre

Une communauté rassemblée dans l'Alliance

La célébration du Baptême du Seigneur est une belle occasion pour méditer sur notre propre baptême et sur ce qu'il signifie pour notre vie de foi. Jésus, en descendant dans les eaux du Jourdain, s'identifie à l'humanité et inaugure sa mission sous le signe de l'Esprit et de la voix du Père : « Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi, je trouve ma joie » (Mc 1, 11). Mais ce baptême n'est pas seulement un événement personnel ; il est aussi un acte fondateur pour l'Église, la grande famille des baptisés. Il nous rappelle que nous ne sommes pas chrétiens isolément, mais que nous formons une communauté vivante, unie par l'Esprit Saint dans l'Alliance. Aujourd'hui, plus que jamais, notre assemblée paroissiale est appelée à être un lieu de communion, de fraternité et de témoignage.

Comment faisons-nous vivre nos paroisses ? Sommes-nous de simples participants ou bien des acteurs engagés dans la mission ? L'Église est ce peuple de baptisés en marche, où chacun a une place et un rôle à jouer. Que ce soit par la prière, l'écoute, l'animation des chants ou de l'aumônerie, la catéchèse, le service des plus fragiles ou la mission d'évangélisation, chacun de nous est appelé à fortifier notre communauté.

À l'image du Christ, qui a reçu l'Esprit pour accomplir son œuvre, laissons-nous renouveler par la grâce de notre propre baptême. Demandons au Seigneur de nous donner un cœur disponible pour avancer ensemble, dans la joie et la confiance, sur le chemin du Royaume.

Belle et joyeuse assemblée ! Dieu règne !

Luc HOUNDAKENOU

Un nouveau Conseil presbytéral ou Conseil du presbyterium dans notre diocèse

Si le presbyterium désigne l'ensemble des prêtres d'un diocèse, le Conseil presbytéral est la réunion des prêtres représentant l'ensemble du presbyterium. Suivant le canon 495, il revient à cette structure d'aider « selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'Évêque ». Il est aussi appelé le Sénat de l'évêque c'est-à-dire la manifestation institutionnelle de la communion entre lui et ses prêtres et l'expression de leur collaboration ministérielle au service de la mission et de la fraternité sacerdotale. Organe à caractère consultatif, il assiste l'évêque dans la recherche de solutions aux problèmes pastoraux du diocèse. Il est présidé par l'évêque aidé d'un bureau de trois membres dont le secrétaire général. Le collège des consultants est constitué de personnes désignées par l'évêque parmi les membres du conseil presbytéral.

Conformément aux canons 495 à 502 et aux statuts toujours en vigueur (Ordonnance épiscopale du 20 octobre 2016), le Conseil presbytéral est composé des huit prêtres ayant reçu le plus grand nombre de suffrages lors des élections organisées le 30 octobre 2024 et ayant accepté cette mission, et de quatre membres appelés par Mgr Benoît Bertrand (cf. Décret du 1^{er} /12/2024 relatif à la constitution du nouveau Conseil presbytéral) pour une durée de trois ans à dater du 14 janvier 2025 :

P. Thierry BUTOR, vicaire général (membre de droit) ;
P. Parfait ABBEY (élu)
P. Samuel BERRY (élu)
P. Sébastien THOMAS (élu)
P. Jean-Baptiste ARMNIUS (élu)
P. Guy-Emmanuel CARIOT (élu)
P. Jean-Eudes GILBERT (élu)
P. Nicolas JOLI (élu)
P. Étienne MATROT (élu)
P. Éric DELAMARRE (nommé)
P. Fulgence MEHOUENOU (nommé)
P. Jean-Nepomuscène NIMWIZERE (nommé)
P. Charles ROBOAM (nommé)

Décret pour l'Année Sainte 2025

BENOIT BERTRAND

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE ÉVÊQUE DE PONTOISE

Considérant la Bulle d'indiction du Pape François pour le Jubilé ordinaire de l'année 2025, datée du 9 mai 2024, et la note de la Pénitencerie apostolique du 13 mai 2024 sur l'indulgence plénière concédée durant le Jubilé ordinaire de l'année 2025, je décrète ce qui suit :

- 1- Le Jubilé diocésain sera inauguré avec le Peuple de Dieu dimanche 12 janvier 2025**, en la solennité du Baptême du Seigneur, par la célébration des vêpres en la cathédrale Saint-Maclou.
- 2- Le Jubilé de la vie consacrée sera célébré dimanche 2 février 2025**, lors des vêpres en l'église Bx Frédéric Ozanam de Cergy, **celui des diacres** lors d'une journée provinciale samedi 17 mai 2025, **celui des prêtres** lors d'un pèlerinage provincial à Notre-Dame de Paris jeudi 5 juin 2025.
- 3- A toutes les personnes qui en ont la possibilité, trois pèlerinages diocésains jubilaires seront proposés**: à Lourdes (du 21 avril au 28 avril), à la Basilique d'Argenteuil pour l'Ostension de la Sainte Tunique (le samedi 3 mai), à Rome (du 19 octobre au 23 octobre). **A Rome, nous passerons la Porte Sainte à la Basilique Saint-Pierre** avant de célébrer la messe à la Chaire de Saint Pierre.
- 4- Dans le diocèse de Pontoise, nous aurons deux églises jubilaires pour des pèlerinages personnels, paroissiaux ou avec tout autre groupe : la cathédrale Saint-Maclou et la basilique Saint-Denys d'Argenteuil.** Il s'agit de vivre la pleine indulgence, selon les directives romaines (célébration du sacrement du pardon, récitation du Credo et du Notre Père, participation à l'eucharistie, œuvres de miséricorde et de pénitence, prière mariale, prière aux intentions du Pape). Cette grâce pourra être aussi reçue, de façon adaptée, à leur domicile, par les personnes qui ne peuvent se déplacer (on pensera aussi aux malades dans les hôpitaux et aux détenus du Centre pénitentiaire). Je demande aux prêtres du diocèse de Pontoise de se rendre particulièrement disponibles pour célébrer le sacrement de la réconciliation tout au long de cette Année Sainte.
- 5- Je donnerai des conférences de Carême dans les douze doyennés** sur le thème « Pèlerins d'espérance, petite catéchèse pour une Année Sainte ».
- 6- Un livret « Prier les psaumes pour vivre le Jubilé 2025 »** est mis à disposition des multiples fraternités et des personnes pour ranimer la flamme de la vie sainte.
- 7- Une marche diocésaine vers Notre-Dame de Paris** pour espérer et demander des vocations pour notre diocèse sera proposée samedi 6 décembre 2025.
- 8- Des messes pour l'Année Sainte seront régulièrement célébrées dans les paroisses et la prière pour le Jubilé** sera dite personnellement et en communauté.
- 9- L'année jubilaire se conclura en chaque paroisse de notre diocèse le 4 janvier 2026**, en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

Donné à Pontoise, dimanche 5 janvier 2025, en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur,
† Benoit BERTRAND Evêque de Pontoise
Le Chancelier Abbé Grégor PRICHODKO